

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 11 NOVEMBRE.

On écrit de Berlin, le 6 novembre : Le besoin de laine est si grand en Silésie, qu'aux marchés d'automne de cette province tout a presque été enlevé, quoiqu'on n'ait guère vu de marchands étrangers; aussi les prix se sont-ils élevés, et cela n'est pas étonnant, car on a fabriqué à Garitz, Steinau, Trebnitz, Bernstad, en septembre seulement, plus de 2000 pièces de draps.

— On écrit de Vienne, le 5 novembre : Le mariage de S. A. S. l'archiduchesse Thérèse avec le roi de Naples, ne sera pas célébré ici, mais dans une ville frontrière. S. M. a manifesté ce désir, qui est d'accord avec la répugnance qu'il éprouve pour tout cérémonial de cour. On attend dès à présent un ministre extraordinaire de Naples qui viendra demander solennellement la main de la princesse, au nom de son souverain.

FRANCE. — PARIS, 14 NOVEMBRE.

Charles X est mort du choléra; cette nouvelle d'abord répandue comme un bruit de bourse, se trouve confirmée par différentes sources.

On lit ce matin dans le *Journal des Débats* : Le gouvernement a reçu aujourd'hui la nouvelle d'une réaction qui vient de s'accomplir à Lisbonne, dans les premiers jours de ce mois. Il paraît que la reine, s'étant retirée au palais de Belem avec MM. de Saldanha, de Palmella et Carvalho, y a déclaré qu'elle ne reconnaissait plus la constitution de 1822, et qu'elle rétablissait la charte de don Pedro.

La flotte anglaise est restée immobile. MM. de Saldanha, de Palmella et Carvalho sont à la tête de la nouvelle administration.

On ne dit pas que la population de Lisbonne ait essayé de faire la moindre résistance.

Le *Moniteur* se tait sur ces événements dont la nouvelle aura été apportée sans doute par le bateau à vapeur le *Médocore*, arrivé à Rochefort.

Les feuilles anglaises nous auraient sans doute donné des détails; mais l'estafette de Calais est arrivée sans apporter les journaux de Londres.

— C'est à Paris seulement que le prince Louis Bonaparte a su que l'intention du gouvernement français était de le faire embarquer pour les États-Unis. Il s'en est montré fort reconnaissant; et on assure même qu'il a immédiatement adressé au roi une lettre fort convenable pour le remercier de la décision prise à son égard. Elle est du reste conforme aux désirs exprimés par la reine Hortense, qui avait demandé cette grâce pour son fils.

(*Journal des Débats.*)

— Tout le monde connaît le célèbre Musard. Voici ce que l'on dit de lui :

Est-ce l'enfer et tout son bacanal ?

Non, c'est Musard qui fait le carnaval.

Musard se rapproche du centre de Paris, on vient de lui bâtir en 15 jours une jolie salle de concerts et de danse, rue N.-v. Vivienne, près du boulevard, et tout porte à croire que le mois de novembre ne se passera pas sans que Musard soit rendu à ses chers habitués.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Vous rencontrez tous les jours dans les rues de Paris, mais particulièrement le mercredi et le samedi, de petites

DU COUEDIC.

COMBAT DE LA SURVEILLANTE ET DU QUÉBEC.

C'était au mois d'octobre 1779, la saison des tempêtes avait fait rentrer dans les ports de France, d'Espagne et d'Angleterre, les flottes ennemies dont les prudentes évolutions avaient, durant tout l'été, sillonné sans les ensanglanter, les vagues de l'Océan Atlantique.

Cependant, en laissant libres ces mers qu'allaient bouleverser les vents d'hiver, les escadres combinées (1) et les vaisseaux anglais n'avaient point renoncé à se surveiller mutuellement, une frégate et quelques bricks ou cutters, destinés à servir d'avisos, avaient été détachés, en mouches, par chacune des parties belligères. Ces bâtiments étaient donc les seules forces militaires qui voguaient alors dans le bassin de la manche.

L'importance de cette croisière exigeait un aussi brave officier qu'un habile marin. Le chevalier *Du Couedic*, que l'opinion publique désignait comme le plus propre à cette mission sur les vaisseaux alliés, fut appelé à ce commandement par l'amiral français. La *Surveillante*, puissante frégate, qui aux avantages qu'elle empruntait au nombre et au calibre des canons de sa batterie, joignait toutes les qualités nautiques de solidité, de marche et de manœuvre, qui font la supériorité d'un bâtiment, fut conservée sous ses ordres pour cette grave et périlleuse expédition.

Le 9 octobre, au lever du jour, par un temps froid mais serein, ce beau navire, sa brigantine, ses huniers, ses perroquets, et deux fors dehors, sillonnait de concert avec son aviso l'expédition sous une jolie brise d'Est-Nord-Est, les eaux de la Manche, que coloraient d'une légère teinte rose, les reflets du Levant, et que faisaient palpitier le frais du vent, lorsque les Gabiers de Vigne signalèrent d'abord une, puis deux voiles, dans la partie Nord de l'horizon.

(1) L'escadre espagnole servait alors comme alliée dans les lignes françaises.

femmes accortes, de mise simple, mais d'une propreté, d'une blancheur à réjouir la vue. C'est le bonnet le plus blanc, la colerette la plus blanche, le bas le plus blanc et le mieux tiré. Pour reconnaître des blanchisseuses de fin, à peine est-il besoin de parler du panier d'osier, recouvert d'une serviette éblouissante qui complète leur uniforme.

N'est pas qui veut blanchisseuse de fin. Sur dix qui commencent le métier, neuf l'abandonnent bientôt; car, pour le continuer avec avantage, il faut réunir une masse de qualités de l'esprit et du cœur, qui peuvent, à bon droit, mériter à la blanchisseuse de fin le titre de philosophe, et de philosophe pratique, ce qui est mieux.

Satisfaire aux caprices de la coquette, à la lésinerie de la femme de ménage, aux bizarreries du vieux gargon, aux vellétés du petit maître; assumer sur soi la responsabilité de ces mille déboires qu'occasionne dans le monde un pli irrégulier, une manche chiffonnée, un peignoir trop bleu, une garniture trop ou trop peu empesée; suffire dans le même moment à la toilette d'une mariée, d'une communiant, d'une marraine, tandis qu'on l'attend ailleurs pour une soirée, un bal, une présentation à la cour; sourire à tout ce monde bossu, tortu, cagneux, jaune, maigre, gras, gros, qui baille, qui gronde, qui met sur le compte de la blanchisseuse toutes les disgrâces physiques, tout le poids de son ennui, qui paie de mauvaise humeur ou ne paie pas, voilà la millième partie des assauts que soutient la blanchisseuse et qui doivent glisser sur elle sans laisser d'empreinte, comme son fer sur la mousseline. Je connais une grand dame qui chargea la conscience de sa blanchisseuse de la rupture d'un mariage de cent mille écus; la dentelle du poignet de la robe du matin qu'elle portait le jour de l'entrevue avait été imperceptiblement roussie.

Il faut donc à la blanchisseuse de fin une force morale peu commune pour résister à ces myriades d'agressions, d'injustices, de sottises, de naïvetés qui mettent perpétuellement en doute sa probité, son exactitude, la douceur de son eau de javelle, la souplesse de ses broches et le glacé de son talent.

Mlle Mathilde, blanchisseuse de fin, possède cette force morale, et la police correctionnelle ne la verrait pas aujourd'hui porter plainte, si elle n'avait pas un motif tout à fait en-dehors des tribulations de son métier que nous venons d'énumérer. Cette fois ce n'est plus à sa susceptibilité, à son amour propre qu'on s'en est pris, c'est à la source même de son existence, à l'instrument de sa fortune, à son gagne pain, en un mot, qu'on a porté un dommage qui, de six mois, ne saurait être réparé.

Ce n'est pas sa chaudière cassée, ni son réchaud renversé, ni sa potasse prodiguée, ni la banqueroute d'une actrice, ni le départ pour la campagne d'une jeune dame, qui lui a fait faire la course du Palais-de-Justice; écoutez la elle-même et jugez.

Mlle Mathilde. — Messieurs, ce n'est pas pour me vanter, mais je suis la meilleure plisseuse de Paris; c'est ma partie, et quand j'ai plissé pour une pratique, soit homme ou femme, ils ne veulent plus de l'ouvrage que de ma main; impossible de trouver une ouvrière pour me remplacer. Eh bien, messieurs, M. Isidore que voilà, a eu l'indélicatesse de me mettre dans un état que je ne pourrai plus plisser d'ici à huit ou neuf mois, peut-être plus.

M. le président. — Dans quel état vous a mise M. Isidore ? le Tribunal ne comprend pas.

Du Couedic est à peine dirigé sa longue vue dans l'air signalée, que son œil exercé reconnut tout de suite le croiseur anglais et l'un de ses cutters; il ordonna aussitôt de mettre le cap sur eux.

Il ne s'était point trompé; c'était en effet la grande et forte frégate le *Québec*, au commandement de laquelle l'amiral d'Angleterre avait appelé un de ses capitaines de vaisseau les plus renommés, Georges Farmer, pour lui confier cette expédition importante. La manœuvre commandée par l'officier français s'exécutait également au bord de son ennemi. Farmer n'avait pas plutôt eu connaissance de la *Surveillante* qu'il avait ordonné de laisser arriver sur elle.

Jamais combat ne s'était présenté avec une parité de chance aussi complète. Jamais aussi la réputation des chefs consacrée des deux côtés par ce que les épreuves de la vie maritime ont de plus terrible, tempête et combat, sang et écume; jamais l'intrépidité des deux équipages, marins d'élite, sur les deux bâtiments ennemis, n'avaient présagé un engagement aussi rude et aussi sanglant.

Si trente six bouches à feu de 26 et de 10 armaient les deux batteries couvertes et barbette du *Québec*, les sabords de la *Surveillante*, dont les mantelets étaient levés, laissaient compter un même nombre de pièces d'un calibre égal. Deux cent soixante dix hommes, matelots de choix, occupaient des deux côtés leur poste de combat, et pour qu'en tout l'égalité fut complète, les deux avisos, l'*Expédition* et le *Rambler*, étaient de même force.

Les deux adversaires, égaux par les connaissances et la bravoure de leurs commandans, égaux par le nombre et la valeur de leurs équipages, le sont encore par les armes de destruction qu'ils vont employer l'un contre l'autre! gloire à tous deux, mais victoire à la France!

Pendant que la *Surveillante* et le *Québec* s'avançaient avec une rapidité à peu près égale, le brule bas de combat se faisait dans leur entrepont; tout ce qui eut pu entraver la manœuvre des pièces dans les batteries, était déposé à fond de cale, ou dans les bastingages. Georges Farmer rappelait à ses matelots leurs précédents glorieux,

Mlle Mathilde. — Monsieur, il me l'a confondu, cassé, brisé jusqu'à la chair, même que le sang a coulé pendant plus de deux heures.

M. le président. — Mais que vous a-t-il cassé ?

Mlle Mathilde. — Mon ongle, Monsieur, mon ongle avec quoi que je plisse, mon ongle du pouce de ma main droite qui avait sept bonnes lignes de longueur, et dur comme de la corne; il y avait trois ans qu'il me durait, impossible d'en rencontrer un pareil.

M. le président. — Par quel motif M. Isidore vous aurait-il cassé votre ongle ?

Mlle Mathilde. — Par pure malice, monsieur, et par amour.

M. le président. — Ah! et comment cela ?

Mlle Mathilde. — Oui, nous devions nous marier tous les deux; j'avais été de convenance; mais ayant appris sur le compte de monsieur des choses horribles et des mensonges qu'il m'avait faits, me disant qu'il avait deux mille francs à la caisse d'épargne, qui n'étaient pas, j'ai plus voulu consentir, et c'est ça que monsieur s'est fâché, qu'il est venu en sournois à la maison, et qu'il m'a dit : Puisque tu fais la fière, parce que tu es plus riche que moi, je vas te couper les vivres, et il m'a cassé mon ongle.

M. le président, à Isidore. — Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

Isidore. — L'ongle s'est cassé dans les gesticulations que mademoiselle a faites pour pas que je l'embrasse, mais j'y suis innocent.

Mlle Mathilde. — Du tout : je m'ai vengée, c'est vrai; pour défendre mon ongle; mais c'est vous qui me l'avez retourné.

Isidore. — Pourquoi auriez-vous voulu que j'en veuille à votre ongle ? Il était un peu long, c'est vrai, mais puisqu'il vous convenait comme ça, je n'avais rien à y dire. Si ça vous a fait du tort dans votre ouvrage, j'en suis fâché, mais fallait pas être si bégueule, de pas vous laisser embrasser.

M. le président. — Que demandez-vous pour votre ongle cassé ?

Mlle Mathilde. — Mille francs, monsieur, et c'est pas trop pour l'ouvrage qu'il me faisait.

Isidore. — Mille francs! excusez; faudra donc que j'aille en Amérique les chercher. Écoutez, Mlle Mathilde, voulez-vous vous marier avec moi et cent sous par semaine en attendant que les bans soient publiés? c'est tout ce que je peux faire pour vous, je gagne que quarante francs par quinzaine.

Mathilde. — Lève la main que tu paieras les cent sous fidèlement, et nous verrons après.

Isidore. — La voilà, cette main, et je jure par-dessus le marché que t'auras les cent sous.

Après cet arrangement, presque de ménage, M. le procureur du roi, abandonnant l'accusation, le Tribunal acquit le Isidore, et plaignante et prevenu s'en retournent bras dessus, bras dessous, Mathilde songeant peut-être aux neuf mois nécessaires pour la pousse de son ongle, et Isidore à autre chose.

BELGIQUE.

Bruxelles, 15 novembre (Trois heures). — Les transactions en fonds espagnols n'ont pas été très-actives, la liquidation du jour s'est facilement opérée. Le cours des Ardoin a monté de 49 1/2 à 51 1/4 avec quelques acheteurs. Il y a eu beaucoup d'opérations importantes dans les

comme un gage de la victoire que leur promettait ce nouveau combat : Du Couedic après avoir parlé à ses hommes de gloire et de France, laissa la parole à un vieux prêtre qui rappela à tous ces fils de Bretagne, en vieux langage armoricain, que la mort reçue en combattant pour sa patrie valait mieux pour trouver place au ciel, que de longs jours de pénitence.

Quand les deux bâtiments se trouvèrent à une distance où pouvaient s'échanger les signaux, deux coups de canon, qui retentirent presque au même instant, l'un d'abord sur la *Surveillante*, l'autre ensuite sur le *Québec*, assurèrent la couleur du drapeau français qui se frappait en tête de bois sur la première, et le yack d'Angleterre qui courait le long de la drisse ennemie.

La *Surveillante* s'avançait, intrépide et coquette, avec sa guibre, fière de la belle figure qui trônait gracieusement sur les harpes aux sculptures dorées, et son château de poupe dont la brosse et le cisseau avaient fait un chef-d'œuvre de peinture et de statuaire, et de sa ceinture acastillée avec une élégance qui ne le cédait qu'à la richesse, bâtiment où la magnificence que la grande époque avait déployée dans ses armemens, s'unissait aux mignomes enjolivures que le goût avait conservées du règne de Louis XV, — navire *Louis XIV* et *Pompadour*, — comme les gentilshommes dont les riches habits formaient, de rigueur, à cette époque, tous les états-majors dans l'armée, comme sur les flottes.

C'est un type qui n'a été qu'incomplètement étudié, que cette noblesse débauchée, à qui la présence du danger rendait l'énergie de son âme française, que ces jeunes fous qui couraient en riant exposer leur chevelure crépée et leur visage pâle d'orgies, à l'écumé des lames et au souffle des tempêtes, noircir leurs dentelles de Flandre encore tachées de vin, et parfumées des odeurs du boudoir, au milieu de la fumée de la mousqueterie et du canon.

C'est curieux de les voir s'élançant à l'abordage en escarpins, et en bas de soie; saisir le sabre pesant et la hache d'abordage, lorsque se brisait dans ses mains l'épée de bal, dont elle n'avait pas toujours songé à changer le fourreau et la lame,

actions de la société de Mutualité industrielle, dont le prix, parti de 15 a progressivement monté à 17 cours. On présume que déjà les vendeurs en blanc font leurs achats.

Après la cote, Ardoin 19 3/4 beaucoup d'argent. La souscription ouverte hier à la banque de Belgique, pour obtenir des actions dans la Société de Fabrique de fer d'Ougrée, s'est élevée à 124 millions, ce qui donne une action pour 400 mille francs déposés. Anvers (2 heures). — Ardoin 19 1/2 3/4 20 sans vendeurs, 20 1/4 1/8 argent. Londres du 12 vient sans variation.

Amsterdam 14 novembre. — Dette active 2 1/2 p. c. 51 5/8 11/16 3/8, 5 p. c. 98 3/4 99, billets de chance 74 1/8 1/4 1/8, syndicat 93 93 1/2 93, société de commerce 171 174 1/2 1/4, Ardoin pièces de 85 liv. 19 5/16, 1/2 7/16, différée 8 1/4 3/8, passive 5 3/4 7/8, russes 102 7/8 3/4 102.

Plusieurs journaux annoncent comme un fait tout récent, la liberté accordée aux navires partant de nos ports, se rendant en Hollande, de passer par les eaux intérieures. Ceci est non seulement toléré, mais formellement autorisé depuis plus de deux mois, en vertu d'un arrêté du gouvernement hollandais, datant de plusieurs années. Cet acte avait passé inaperçu, et les autorités de Flessingue l'avaient oublié, lorsque le capitaine d'un navire neutre, chargé à Bruxelles, fut averti du peu de solidité de son bâtiment, pouvant difficilement résister à un grand vent près des côtes. On lui conseilla d'employer le moyen mis en pratique par un grand nombre d'autres capitaines auxquels il avait toujours réussi et qui consistait à faire quelques lieues en mer à la sortie de l'Escaut et à revenir devant Flessingue, comme partis d'autre part que de la Belgique. Le capitaine en question se trouvant à la hauteur de Flessingue au moment d'une forte bourrasque se présenta à la flottille d'observation, pour demander la permission de passer par les eaux intérieures, étant menacé par la tempête. On consulta le gouverneur de Middelbourg, qui exhuma l'arrêté, et donna les ordres pour laisser passer tous les navires qui se présenteraient sous les conditions de plombage et de convois exigées par la loi. Depuis ce moment, tous les navires belges ou neutres expédiés de Bruxelles ont pris cette voie. Les commerçants de Rotterdam ont déjà demandé qu'ils fussent dispensés de certaines formalités retardant la navigation.

(Mercur.) — Il est question en Prusse, comme l'a dit l'Observateur, de frapper de plus hauts droits les sucres lumps et de favoriser l'importation des sucres bruts; mais rien n'est officiellement connu ni du gouvernement, ni du commerce. On a la presque certitude que ces modifications seront faites, mais on ne les reconnaîtra positivement qu'au 31 décembre prochain, époque fixée pour la mise en vigueur du nouveau tarif, qui en Prusse doit être révisé tous les trois ans. C'est aussi seulement alors que l'on saura l'importance des changements apportés dans la quotité des droits.

La souscription ouverte hier à la Banque de Belgique, pour l'obtention de 315 actions dans la société anonyme, sous la dénomination de Fabrique de fer d'Ougrée, s'est élevée au delà de fr. 126,000,000. Les souscripteurs recevront une action sur 400,000 environ de souscrit.

A Bissen (Luxembourg), le garde-forestier de M. Doyen, a tiré un coup de fusil sur un jeune homme de 24 ans; il en est résulté plusieurs blessures très-graves. L'auteur est sous la main de la justice.

Nous ne savons si le temps a permis d'observer à Bruxelles dans la nuit du 12 au 13 novembre l'état du ciel. On lit ce qui suit dans le Courrier Français :

« Les étoiles filantes du 12 au 13 novembre, sur lesquelles M. Arago a surtout appelé l'attention, n'ont point entièrement manqué au rendez-vous que le savant professeur américain Olmsted n'avait pas hésité à leur donner, d'après ses observations et celles de MM. Smith et Twining. La nuit d'hier, qui était d'une sérénité parfaite, chose assez rare au mois de novembre, a présenté un spectacle curieux pour le simple spectateur, et d'un grand intérêt pour la science. Dans la soirée, vers huit heures, plusieurs météores furent aperçus. On assure qu'ils n'ont cessé de se montrer à d'assez grands intervalles pendant toute la nuit; mais nous n'avons été témoin que de phénomènes qui se sont présentés depuis quatre heures, jusqu'au lever du jour.

Pendant cet intervalle, on a pu compter plus de trente météores, les uns pareils à des lueurs vagues, les autres brillant d'un très vif éclat, et sillonnant la nuit la plus sombre et la plus limpide, suivant des directions sensiblement parallèles, au moins pour la grande majorité. Ces di-

Tels étaient la *Surveillante* et ses officiers, moins du Couédic pourtant, dont le caractère marin et breton ne s'était point complètement formé aux belles manières du jour; indulgent envers le courage, il pardonnait à ces jeunes ébroués de follement vivre, parce qu'ils savaient intrépidement combattre et glorieusement mourir.

Les deux frégates arrivées à portée de canon, la *Surveillante* ouvre le combat par le feu de toute une bordée.

Le *Québec*, insensible à cette agression, continue sa marche en silence.

Il y avait quelque chose de marin et de terrible dans l'aspect et dans la manœuvre du bâtiment anglais. Longue, rase, blanche, sa noire carène, sans autre ornement que ses pièces et ses papiers, avait quelque chose de moins élégant que la belle française, mais aussi un aspect beaucoup plus militaire; vous eussiez dit de sa marche silencieuse un pas de charge à la bayonnette.

Elle n'était plus qu'à demi portée de canon de son ennemi, lorsque toutes les pièces de l'un de ses bords éclatèrent à la fois et firent frémir la *Surveillante* sous une grêle de mitraille et de boulets.

Du Couédic était trop jaloux de prouver à sir Farmer qu'ils étaient dignes de s'entendre, pour prendre un champ plus large dans cet engagement; désirant au contraire rendre galanterie pour politesse, il serre le vent, et rangeant le *Québec* à feu de pistolet, il lui lance toute une bordée dont les projectiles brisent ses plats bords et balayent son pont. Ce fut à cette distance que les deux frégates se donnant le travers, se fondoyèrent durant une heure entière; les voiles et les manœuvres volent en lambeaux; les murailles se criblent, les hommes disparaissent sous cet ouragan de boulets, de balles, de biscayens, et de sacs de mitraille, sans que le feu se ralentisse et que la victoire cesse de flotter incertaine.

Toutes les ruses, toutes les évolutions de tactique sont prévues et déjouées par les deux parties. Georges Farmer, se laissant dépasser par la *Surveillante*, veut la couper en poupe pour la sillonner de ses boulets en longueur; la *Surveillante* virant elle-même comme si elle

rections fournirent des données très utiles pour déterminer l'orbite de ces singuliers météores. Plusieurs surpassaient ces planètes en éclat, et disparaissaient en laissant après eux un sillon phosphorescent. L'un des plus remarquables a jeté sa plus éclatante lumière, même après l'apparition de l'aurore, vers six heures du matin.

La science va sans doute recueillir et coordonner les observations très-nombreuses qui ont dû être faites. Peut-être cependant cette apparition n'est-elle que l'éclat d'étoiles filantes, seulement en plus grand nombre. Mais il faut bien convenir qu'il est presque impossible d'admettre qu'un pur hasard pût ramener ces brillantes apparitions précisément à l'époque annoncée du milieu de novembre. Le caractère périodique semble donc suffisamment établi, sauf l'avis de l'Académie des sciences.

— On écrit de Courtray au *Journal des Flandres*: Une nouvelle loi sur le sel étant sur le point d'être discutée, les sauniers de l'arrondissement de Courtray, demandent que l'impôt du sel soit abrogé et remplacé à l'instant par une augmentation: 1° de la première base de la contribution personnelle; 2° des droits sur les distilleries; 3° des droits sur les denrées coloniales; et 4° de ceux sur les objets d'aisance, de luxe et de fantaisie.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 15. — La discussion est ouverte sur le projet de loi relatif aux traitements des vicaires.

M. le ministre de l'intérieur déclare qu'il ne se rallie point au projet de la section centrale, lequel met l'intégralité du traitement à charge de l'Etat; il attendra la suite de la discussion.

M. Stas de Volder se prononce pour le projet de la section centrale, sauf quelques modifications dont il le croit susceptible et qu'il fera connaître dans la discussion des articles.

M. Vandenberghe voudrait que le traitement des vicaires fût fixé à 600 fr. et directement payé par l'Etat, il paraîtrait juste de fixer aussi le traitement des desservants.

M. Lebeau pense que la question devait être ainsi posée: Les vicaires sont-ils du nombre des ministres des cultes qui doivent être salariés par l'Etat? Pour lui il penche pour l'affirmative.

M. Fallon lit un discours en faveur du projet de la section centrale.

M. Deschamps, après avoir examiné la question constitutionnelle sous les deux points de vue de la clarté du texte de l'article 117 et de l'intention que le congrès avait eue en le votant, attaque le projet du gouvernement en ce que, suivant lui, il n'est pas conforme au principe que le législateur a voulu poser dans la constitution, principe qui consiste à déclarer l'état débiteur des traitements ecclésiastiques, non pas à cause des services que le clergé rend à la nation, mais par suite de l'aliénation de ses biens en 1789.

Pour ma part, dit l'orateur, je tiens fortement à ce que ce principe soit franchement admis, parce que s'il ne l'était pas, si on parvenait à l'entamer par des exceptions, plus tard on pourrait s'appuyer sur ces réticences pour ravir au clergé l'indépendance que la constitution lui assure. Et, en effet, si c'est pour reconnaître des services rendus, et non à titre d'indemnité, que des traitements sont alloués au clergé, ce traitement n'est qu'un salaire, et les membres du clergé sont des fonctionnaires publics. Libres en théorie et sur le papier, le clergé serait esclave par le traitement, et les articles 14 et 16 de la constitution ne seraient plus qu'une hypocrite déclamation.

L'orateur, après avoir cité un passage de Siméon sur le concordat, où il est dit qu'il n'en coûte pas à l'Etat la 5^e partie de ce que la nation a gagné à la réunion des biens du clergé, termine en soutenant qu'aujourd'hui que le principe de propriété est attaqué par des doctrines anarchiques qui ont des professeurs dans les universités, des journaux et des clubs, les hommes d'Etat doivent tenir fortement à ce que le traitement du clergé soit respecté, et cela parce que cette indemnité est une espèce de protestation solennelle contre la violation de la propriété, que la nécessité avait forcé la Constituante de consommer.

M. Desmet combat avec force le projet du gouvernement. Il ne pense pas qu'on puisse adopter un projet qui rendrait le sort des vicaires plus déplorable que jamais, et qui les forcerait de mendier aux genoux de la liste civile leur pain quotidien. Ce n'est pas pour un tel résultat que les catho-

lics ont fait la révolution et renversé le despotisme de Guillaume.

L'orateur se réserve de parler dans la discussion des articles pour combattre l'art. 3 du projet de la section centrale, qui lui paraît renfermer une disposition contraire à l'esprit de la constitution.

Plusieurs voix. A demain! à demain!

M. le président. La députation chargée de présenter l'adresse à Sa Majesté, sera reçue demain. Je proposerai en conséquence de fixer la séance demain à une heure. — Adopté.

La séance est levée à 4 1/2 heures. Demain séance à 1 heure.

Le budget des recettes de l'état, pour l'exercice de 1837, est évalué à la somme de 86,622,700 fr. Le budget des dépenses, présumées s'élève à 86,290,633 fr. 67, soit 332,046 fr. 33 au-dessous des recettes.

Le budget des dépenses est réparti comme suit: Dette publique, 12,945,600-06; dotations, 3,318,608 95; ministères: de la justice, 5,794,445; des affaires étrangères, 709,000; de la marine, 649,351; de l'intérieur, 11,192,031 66; de la guerre, 38,380,000; des finances, 12,141,617, non valeurs et remboursements, 1,160,000.

Dans cette somme les dépenses extraordinaires sont comprises pour 14,528 400 fr.

LIÈGE, LE 15 NOVEMBRE.

BULLETIN.

Encore une chance de guerre qui s'éloigne! Les difficultés survenues entre la France et la Suisse sont aplanies. L'affaire Conseil est terminée. Ainsi s'évanouissent une à une les sombres prophéties de ces pessimistes, qui prédisent la tempête à l'aspect du moindre orage et l'éruption d'un volcan au plus léger tressaillement du sol. Les négociations diplomatiques remplacent l'arbitrage du sabre et du canon. C'est un heureux acheminement vers un avenir de paix et de concorde. Le besoin de repos se fait sentir partout avec d'autant plus de force qu'on est généralement convaincu que l'industrie, le commerce et les arts constituent les vrais éléments de la prospérité des peuples.

Suivez surtout le développement de cette pensée toute civilisatrice dans cette France si renuancée et si exaltée. Il y a quelque temps, il semblait que de son sein allait s'élever, tout armé, tout ivre de carnage et de destruction, le démon ressuscité de 93. Deux fois la république au bonnet rouge et à la pique sanglante, lève la tête; deux fois elle tombe sous les coups de la volonté nationale, qui ne veut plus d'elle à aucun prix. Trois fois une balle meurtrière est dirigée contre la poitrine de Louis-Philippe, trois fois une main invisible et providentielle saure les jours du roi des Français. Le gouvernement de juillet, momentanément ébranlé sur sa base, se raffermi et se consolide. Alors on change de tactique, on excite contre lui les puissances étrangères. Des hommes qui se disent Français appellent sur leur pays le fléau de la guerre extérieure. Après avoir voulu le forcer à rejeter les réclamations de l'Amérique, au sujet d'une ancienne dette dont l'existence et la légitimité avaient été reconnues, et par l'empire et par la restauration, ils vont jusqu'à provoquer de la part de l'Autriche l'expulsion des troupes françaises qui tiennent garnison à Ancône. Ils ne se bornent pas à cela. Convaincus que l'alliance de la France et de l'Angleterre est la plus ferme garantie de la paix du monde, ils font tous leurs efforts pour parvenir à la briser, et reproduisent à tour de rôle, toutes les déclamations surannées contre l'égoïsme de la perfide Albion. L'indépendance de la Belgique les choque également. Ils reprochent amèrement à la France de la laisser vivre et croître. C'est une lâcheté, selon eux, de permettre à un peuple de se gouverner d'après ses propres lois. C'est une scandaleuse condescendance aux vœux et aux volontés des puissances hostiles à la France. Mais comme de semblables raisonnemens ne font guère impression sur les masses, et que c'est principalement aux masses qu'il faut s'adresser, on imagine encore un autre moyen. Le peuple a une vénération fanatique pour Napoléon. Eh bien! on évoquera son prestigieux souvenir. On cherchera à séduire un prince, du même nom, et que le grand homme affectionnait. On le montrera au peuple comme une incarnation vivante d'un temps glorieux. Le projet se réalise. Mais à peine le prince s'est-il levé sur ses étriers, le sabre au poing, pour haranguer l'armée, que l'armée le force à re-

poing, le pistolet à la ceinture, le poignard entre les dents, sur le gaillard d'avant, sur la gibrite et sur le beaupré, d'où elle peut plus facilement s'élever et bondir sur le tillac ennemi, tandis que l'autre continue le service des canons.

Les deux frégates se touchent à peine, qu'une voie d'eau se déclare à bord de la *Surveillante*, à l'instant où une épaisse fumée, mêlée par moment de flammes, annonce un incendie sur le *Québec*.

Du Couédic est présent partout, pendant que par ses ordres, d'un côté on abat l'extrémité du beaupré que gagne l'incendie, des pompes sont mises en activité, et, malgré cette lutte avec l'eau et le feu, il trouve encore dans son sang-froid moyen de songer au salut de ses ennemis.

Un canot lui reste, il est mis à la mer, mais dans cette opération, defoncé contre une pièce, il laisse l'équipage français sans nul moyen de sauver ses ennemis, qui, ne pouvant maîtriser les flammes, implorant son secours.

Les anglais dont la seule embarcation sur laquelle reposait leur espoir de salut vient de sombrer sous la surcharge de ceux qui s'y sont précipités avec encombrement, se jettent à la mer avec quelques objets, une cage à poule, une planche, qui puissent les faire surnager.

Les deux avisos *L'Expédition* et le *Rambler*, qui s'étaient canonnés pendant le combat acharné de leurs frégates, apercevant les tourbillons de fumée noire qui s'élevaient du *Québec*, avaient cessé leur feu pour se porter aux secours des deux navires, que menaçait de dévorer l'incendie. Mais leur distance et la lenteur, dont le débatement de leurs manœuvres paralysait leur marche, empêchant de beaucoup compter sur l'efficacité de leurs secours; les progrès du feu ne laissant aucun doute que l'explosion du *Québec*, n'entraînant la *Surveillante* dans sa chute, si ce navire ne parvenait auparavant à s'en éloigner.

Tous les efforts des débris de l'équipage français, et des marins anglais qui purent gagner à la nage le bord de la *Surveillante*, ce-

mettre honteusement son sabre dans le fourreau. Espérons que ce dernier échec sera décisif. Ce n'est plus la bourgeoisie, représentée par la garde nationale, qui proteste contre le renversement du gouvernement de juillet, c'est l'armée, sur laquelle on comptait tant, c'est l'armée qu'on disait si hostile à la dynastie de Louis-Philippe, qui vient à son tour de repousser un prétendant bien plus dangereux que le duc de Bordeaux et que tous les héritiers directs ou indirects de Marat et de Robespierre.

Dans tous les autres pays, excepté dans l'Espagne, se manifeste le même esprit d'ordre et de conservation. Partout aussi on veut le progrès, mais par les voies sages et pacifiques. On est tellement fatigué d'émeutes et d'insurrections que personne ne croit plus à leur retour. Le crédit public le démontre. Les capitaux affluent avec une abondance merveilleuse vers les opérations de l'industrie. Chaque jour voit naître et s'organise quelque entreprise ayant pour but l'exploitation, sur la plus large échelle, de quelque ancienne ou nouvelle branche de commerce. Les arts, de leur côté, ces plantes qui ne fleurissent que sous un ciel serein et sur un sol qui n'agit point des convulsions souterraines, se développent dans une progression égale à celle de l'industrie. Les communications entre les différents peuples deviennent aussi de plus en plus faciles, de plus en plus fréquentes, et bientôt, grâce à l'établissement des chemins de fer, il n'existera plus de distance entre eux.

La chambre de commerce de Liège vient d'être invitée à donner son avis sur le projet d'une Société anonyme pour la fabrication des armes en cette ville. Le secrétaire de cette chambre vient en conséquence, d'adresser la lettre suivante aux fabricants d'armes : « La chambre a pensé que, dans une question aussi grave pour cette industrie, il convenait d'entendre préalablement les intéressés. En conséquence je suis chargé de vous inviter, Monsieur, à vous trouver jeudi 17 de ce mois, à 4 heures après-midi, au Palais, local du Tribunal de Commerce, pour prendre inspection des statuts et pour nommer, dans le sein des fabricants d'armes, une commission chargée de soumettre ses observations sur l'érection de la Société projetée : mais je dois vous prévenir qu'il serait nécessaire que le travail de la commission me parvint, au plus tard, mardi 22 novembre, à midi, attendu que la chambre s'assemblera le même jour pour délibérer sur cette affaire qui est urgente.

— La commission nommée, en décembre dernier, par les industriels du district de Verviers, s'est réunie pour aviser aux moyens de s'opposer au projet de loi qui vient de proposer M. le ministre de l'intérieur, tendant à lever la prohibition sur les draps et casimirs d'origine française.

Cette commission a décidé qu'une pétition serait adressée à la chambre des représentants, et, en nous l'envoyant, elle nous prie d'inviter nos lecteurs, ainsi que tous les fabricants et industriels du district, à se réunir jeudi prochain à 10 heures du matin, à la salle du conseil, à l'hôtel-de-ville pour la revêtir de leur signature. (S. de Verviers.)

— M. L. A. Warnkœnig, ex-professeur à l'université de Gand, continue à publier son *Histoire des Flandres et de ses institutions civiles et politiques, jusqu'à l'année 1305*, traduite de l'allemand par A. E. Chelidoff Le tome II vient de paraître.

— Le nombre des distilleries dans le Luxembourg augmente considérablement : au 1^{er} janvier 1831 il y en avait dans la province, 1,918 dont 640 en activité ; au 1^{er} janvier 1836, 2,116 dont 1,610 en activité ; le nombre d'hectolitres des matières distillées a été en 1830 de 33,751 ; et en 1835 de 309,261.

— On vient d'établir à Namur une école normale pour former de bons instituteurs dans les campagnes, et suppléer aux Frères des écoles chrétiennes, qui, d'après leur règle, doivent être au moins trois ensemble. On a donc acheté près de l'établissement des frères, à Namur, une maison qui sera bientôt prête à recevoir 20 à 25 élèves internes. On les formera d'après la méthode des frères. Un frère sera chargé de leur instruction, et ils feront même leur apprentissage dans les classes. Les instituteurs peu éloignés pourront même venir y prendre des leçons. C'est M. l'évêque de Namur qui préside à cette œuvre.

— La charte de don Pedro a été proclamée à Lisbonne sans effusion de sang ni résistance. (V. Paris.)

MM. de Saldanha, de Palmella et Carvalho sont à la tête de la nouvelle administration.

— Séance publique du conseil communal vendredi prochain 18 du courant à 5 heures du soir.

CORRESPONDANCE.

MM. E. Putzeys et L. G. Jamar nous adressent une lettre dans laquelle, ils nous apprennent qu'ils ont formé une plainte contre deux gendarmes de la brigade d'Engis, et contre deux gardes de chasses particuliers qui se seraient rendus coupables de mauvais traitements et d'arrestation arbitraire contre les deux personnes citées plus haut. Nos correspondants doivent sentir qu'il ne nous est point permis de nous occuper d'opinions émises, au foyer domestique sur la conduite des gendarmes et des gardes. La presse n'a point à s'en occuper. En conséquence, nous nous bornerons à reproduire le procès-verbal qu'on nous adresse.

Procès-verbal. — Le trois novembre 1836, devant nous, Lambert Flaba, bourgmestre, et Gilles Watour, premier échevin de Rémicourt, à deux heures de l'après-midi, sont comparus MM. Léonard Jamar, propriétaire, et Paul Emile Putzeys, sans profession, tous les deux demeurant à Liège, lesquels nous ont fait le rapport et la plainte suivants.

Qu'étant ce matin vers onze heures à chasser sur les propriétés du premier nommé sur la limite de Rémicourt et de Moulmè (sous le bois), étant sur une pièce de terre de M. Vliegen qui l'avait permis, survinrent au grand galop deux gendarmes de la brigade d'Engis, un jeune et un vieux, qui leur demandèrent assez violemment leurs ports d'armes... Que leur réponse fut qu'ils leur montreraient chez le bourgmestre soit de Rémicourt, soit de Moulmè; que sur l'ordre de ces mêmes gendarmes, ils désarmèrent leurs fusils; mais qu'alors le plus jeune poussa son cheval sur M. Jamar, lui tira la tête sur sa selle et lui arracha son fusil qui fut restitué sur les observations lui faites par M. Putzeys et sur la vue des ports d'armes que les plaignants prirent le parti de leur montrer.

Les uns et les autres avaient déjà fait quelques pas pour se retirer et ils étaient sur une terre de M. Jamar, lorsque tout à coup, arrivèrent en jurant deux hommes, les nommés Etienne et Dans, que les plaignants ont su plus tard être gardes particuliers du comte d'Oultremont; l'un d'eux, Etienne, armé d'un fusil à deux coups, s'élança sur M. Jamar, le saisit violemment par la poitrine et en le secouant et en lui braquant la culasse de son fusil sur la tête, il lui dit : marche devant nous, sacré nom..... ou je te massacre et te f.... des coups de pieds dans le ventre.

Les gendarmes se réunirent alors à ces deux hommes qui n'avaient ni leurs commissions, ni aucun signe distinctif de gardes-champêtres, et tous quatre ils employèrent la force pour contraindre les plaignants, qui ne crurent pas devoir faire résistance, à les suivre à Jeneffe, où, arrivés chez M. le bourgmestre, le plus jeune des gendarmes leur demanda de nouveau les ports d'armes déjà montrés et ils eurent alors la liberté de revenir.

Ils indiquent par témoins des voies de fait et de l'arrestation ci-dessus marqués, les nommés.....

De tout quoi, nous bourgmestre et échevins soussignés, avons dressé le présent procès-verbal que les plaignants ont signé avec nous, et qui sera transmis à M. le procureur du roi.

(Signés) Lambert FLABA, bourgmestre.
Gilles WATOUR, échevin; Emile PUTZEYS, Léonard JAMAR.

Le lendemain, ce procès-verbal a été remis au parquet.

ERRATA — N° d'hier, article Liège, 2^e colonne, ligne 6^e, lisez ce qui a commandé, au lieu de qui a commandé; 14^e ligne, lisez : les travaux du chemin de fer, au lieu des travaux des chambres.

CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE A LIÈGE.

Le directeur a l'honneur d'annoncer au public que par suite d'examen sémétriels, l'administration peut disposer de 26 places d'élèves dont la désignation suit :

Solfège, 10. — Hautbois, 3. — Violon, 3. — Basson, 3. — Clarinette, 3. — Violoncelle, 2. — Flûte, 4. — Cor, 4.

Les aspirants aux places d'élèves sont tenus de se faire inscrire au bureau de surveillance du conservatoire avant le 22 de ce mois.

Ils doivent se faire accompagner d'une personne de leur famille et produire un certificat de médecin constatant qu'ils ont eu la petite vérole ou qu'ils ont été inoculés ou vaccinés.

Liège, le 14 novembre 1836.

VILLE DE LIÈGE. — Recensement des patentables.

Le collège des bourgmestre et échevins informe le public que, conformément à la loi du 21 mai 1819, il a délégué les inspecteurs de police à l'effet de procéder, dans leurs arrondissements respectifs et conjointement avec le contrôleur des contributions ou ses délégués, au recensement et aux vérifications à domicile des patentables.

Ces opérations auront lieu dans la dernière quinzaine du mois courant. A l'hôtel-de-ville, en séance le 15 novembre 1836.

Le président, L. JAMME.
Par le collège : le secrétaire DEMANY.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'état pour le troisième trimestre de 1836, est ouvert à son bureau, rue derrière St-Thomas, n° 332.

Il se rapproche tellement, qu'à bord de la *Surveillante* le goudron fond à la chaleur de la flamme, que les planches se disjointent, et que la frégate parait sur le point de s'enflammer toute entière.

On pare à cet accident à l'aide des pompes. Le *Québec* n'en demeure pas moins côte à côte de la frégate française, qu'il ne parait plus devoir abandonner.

Ce nouvel accident jeta sur la *Surveillante* un découragement universel. Tous regardaient avec consternation cet incendie flottant, auquel un lien fatal semblait infrangiblement les enchaîner, lorsque Du Couëdic découvrit dans quelques cordages pris aux deux bâtiments la cause qui s'était opposée à leur séparation. Ces funins coupés, la *Surveillante* put s'éloigner, mais avec lenteur, de son ennemi : elle n'en était séparée que par un espace de quarante toises, lorsque la nuit descendit comme un linceul sur cette scène de destruction.

Le *Québec* offrait alors un spectacle qui glaçait et faisait frémir. Les flammes blanches, livides ou rougeâtres qui s'élevaient par tous les sabords et les panneaux, semblaient, en dévorant cette pauvre frégate, la caresser et la battre de toutes leurs ailes de feu. Anglais et Français la contemplaient en silence, lorsqu'une explosion soudaine emporta dans une nappes de feu les débris de son tillac dans les airs. Quand les regards éblouis de cette masse de lumière, purent se reporter dans la direction où se trouvait le *Québec*, ils n'aperçurent plus que quelques débris enflammés qui tombaient du ciel, ou qui s'éteignaient en coulant dans les flots.

La *Surveillante*, que la secousse de la mer et les débris enflammés exposaient, dans son état de débâtement complet, à une submersion et à un incendie, parvint, grâce aux secours de son aviso l'*Expédition*, à tromper ce double danger en gagnant le port de Brest.

Du Couëdic, respectant le courage et le malheur dans les Anglais qui étaient parvenus à se réfugier à son bord, ne voulut voir en eux que des naufragés, et non des captifs.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mercredi, 16 novembre, 3^e début de M. Delaunay, la première représentation de la reprise du *BARBIER DE SÉVILLE*, opéra comique en 4 actes, musique de Rossini. Pour faciliter le début de M. Delaunay, et en attendant le remplacement du bariton, M. Edouard remplira le rôle de Figaro. Précédé de M. JOVIAL, vaudeville en 2 actes.

Au premier jour, la 2^{me} représentation de *GUSTAVE* ou le *BAL MASQUE*, grand opéra, orné de trois nouveaux décors.

Incessamment au bénéfice de M. Vadé, la 1^{re} représentation du *DIEU* et la *BAYADÈRE*, grand opéra en deux actes; KEAN, comédie en 5 actes.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 15 NOVEMBRE.

Naisances : 5 garçons, 1 fille.
Décès : 3 filles, 1 homme, 2 femmes; savoir : Bernard Pricels, âgé de 21 ans, soldat au dépôt du train d'artillerie. — Jne. Hélène Dusselberg, âgée de 50 ans, couturière, rue Puits en Sock. — Thérèse Schmits, âgée de 24 ans, sans profession, rue au Calvaire, épouse de Jh. Sacré.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. l'Hôtel de Ville

GRAND VOCAL ET INSTRUMENTAL



VENDREDI 18 NOVEMBRE 1836,

M. FEITLINGER, artiste du théâtre de Liège, aura l'honneur de donner, dans la SALE D'EMULATION, un CONCERT, auquel ont bien voulu concourir les principaux ARTISTES dudit théâtre et plusieurs élèves du Conservatoire.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Ouverture de Robin des Bois.
- 2^o Air du même opéra, chanté par M. Feitlinger.
- 3^o Air de Bellini, chanté par M^{me}. St-Ange.
- 4^o Air varié pour la clarinette, exécuté par M. Lhoest.
- 5^o Romance de Jager, chantée par M. Feitlinger.
- 6^o Duo de Tancredi, chanté par Mme et M. Feitlinger.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1^o Ouverture d'Obéron, de Weber.
- 2^o Air chanté par M^{me}. St-Ange.
- 3^o Air varié pour violoncelle, exécuté par M. Vandorheyden.
- 4^o Air de Puccita, chanté par Mme. Feitlinger.
- 5^o Air varié *Odoles concerto*, par M. Feitlinger.
- 6^o Duo del Barbieri di Siviglia, par M. et Mme. Feitlinger.

Prix d'entrée : 2 fr. pour les souscripteurs.
On commencera à 6 heures précises.
On peut se procurer des cartes chez le concierge de la Société d'Emulation.

BOUGIES DIAPHANES.

On vient de recevoir chez Gillon-Nossent, rue du Pont-d'Ile, n. 32, un assortiment complet de BOUGIES DIAPHANES, première qualité, ainsi que de bougies en cire. On les vend au plus juste prix.

BEAU QUARTIER à LOUER, au Quai de la Sauvenière, n. 6, pour 2 ou 3 personnes, sans enfants. 407

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une retribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

BIBLIOGRAPHIE.

M. le comte de Bececlievre vient de publier la 6^e livraison de sa *Biographie Liégeoise*. Cette dernière livraison, qui finit à l'année 1637, termine le premier volume de cet ouvrage utile et nécessaire aux Liégeois.

L'auteur, voulant satisfaire l'attente et la curiosité du public, s'est vu forcé de donner de plus grands développements à ses *articles biographiques*, à fur et mesure que les personnages se rapprochent de plus en plus de notre époque, et se propose de nous donner un second volume, suite indispensable du premier, où l'on trouvera la série non interrompue de toutes nos célébrités nationales, depuis l'an 1638 jusqu'en 1836.

Nous apprenons que le manuscrit de ce dernier volume est presque entièrement terminé, qu'il sera prochainement publié en quatre livraisons de 128 pages chacune, dont la dernière comprendra la *Biographie Contemporaine*. Le prix de la livraison, quoique très augmentée, reste fixé pour les souscripteurs, à 4 fr. 50.

Nous attendons avec impatience que M. de Bececlievre réalise ses promesses : il rendra un important service à notre pays, et nous lui en saurons d'autant plus gré, que jusqu'à ce jour, nous manquions d'un *Recueil*, où chacun pourra désormais apprendre les noms et l'histoire de tous ceux qui ont honoré et honorent encore le sol qui nous a vu naître.

ENIGME.

- Cinq voyelles, une consonne;
- En français composent mon nom;
- Et je porte sur ma personne,
- De quoi l'écrire sans crayon.

Le sujet de la dernière énigme est la lettre T.

rent donc pour but d'arracher ce navire à l'étreinte mortelle où le *Québec* semblait le tenir embrassé, mais ces efforts restèrent d'abord sans puissance.

Long temps, dit M. Barchon dans la belle narration que la Revue des Deux-Mondes a donnée de ce combat célèbre, long temps en effet, les avirons de galère, faute de bras pour les manier, n'agirent à bord de la *Surveillante* que d'une manière insensée. Des Anglais sautés à la nage du *Québec* vinrent pourtant aider à cette manœuvre; car ce bâtiment, naguère leur ennemi, était devenu leur seule planche de salut dans ce grand naufrage. Mais leurs bras épuisés n'étaient que d'un faible secours.

C'est en vain que la sueur et le sang se mêlent à grands flots aux fronts de ceux qui se sont saisis de ces rudes avirons : le résultat qu'ils produisent est presque nul. Poussé par le vent, le *Québec* ne quitte pas la *Surveillante*, il marche aussi vite qu'elle dans la même direction; ses flammes qui se déplaient au souffle de l'air lui tiennent lieu de voile.

Longtemps il demeure entravé sous le heaupré de la *Surveillante*. Celle-ci prend feu une seconde fois, et comme si ce n'était pas assez de tant de dangers, l'équipage français se trouve exposé à de meurtrières mitrailleurs; les canons chargés du *Québec*, partent seuls, et balayent le pont de la *Surveillante* de l'avant à l'arrière. Hasard étrange! deux matelots anglais sont tués par des armes qu'eux mêmes avaient pu-être chargés. Un léger chancellement dans la direction du vent tend en ce moment à dégrader le *Québec* de la *Surveillante*.

Du Couëdic s'en aperçoit, ordonne de suspendre le jeu des avirons; puis aussitôt que la frégate française est dépassée par la frégate ennemie, il met de nouveau les avirons en mouvement, les faisant agir cette fois en sens opposé, il voulait faire avancer la *Surveillante*, non plus la faire reculer, car cette seconde manœuvre était propre à l'éloigner rapidement du *Québec*. Elle semblait avoir réussi lorsque tout à coup le *Québec*, changeant lui aussi de direction, suit le mouvement de la frégate française, qu'il range à bord opposé, et dont

UNE DEMOISELLE flamande, au fait du commerce d'ÉPICERIE et D'AUNAGE, également au courant d'un ménage, désire se placer. S'adresser au bureau de cette feuille. 42

AU MAGASIN PLACE VERTE, N° 780.

ON TROUVE :

2000 SCHALS TARTANS, assortis en tout genres.
MERINOS DE FRANCE, en toutes nuances, première qualité.
GRAND ASSORTIMENT DE SOIERIES ET MARCELINES, depuis 1 fr. 50.
POULT DE SOIE, depuis 3 fr. 50.
GROS DE NAPLES, SATIN DE CHINE, SOIE LARGES, SCHALS RICHES, EN INDOUX et autres en grandes quantités.
MERINOS BROCHÉ, IMPRIMÉ ET UNI EN THIBET ET AUTRES.
NAPOLITAINE, FLANELLE DE SANTÉ, première qualité.
1500 GILETS ET CALEÇONS CONFECTIONNÉS.
2000 DOUZAINES BAS DE FRANCE EN LAINE ASSORTIS, CHAUSSETTES, BAS D'ENFANTS, JUPONS, CAMISOLLES, CALEÇONS POUR HOMMES ET POUR DAMES.
BAS ET CHAUSSETTES DE SOIE.
GANTS DE COTON, DE SOIE ET DE LAINE.
CRAVATES DE SOIE NOIRES ET FANTAISIES.
FOULARDS.
PLUSIEURS CENT PIÈCES COTELINES, DEPUIS 60 CENTIMES L'AUNE. 310

VENTE

D'UNE MAISON.

MERCREDI, 30 novembre 1836, à 10 heures du matin, en l'étude du notaire DELEXHY, rue St-Séverin, à Liège, il sera procédé à la vente aux enchères d'UNE MAISON portant le numéro 658, sise à Liège, rue derrière les Potiers, Outre Meuse.
S'adresser audit notaire pour voir les conditions de la vente et les titres de propriété. 422

VENTE CONSIDÉRABLE D'ARBRES

Qui aura lieu au pied de chaque lot, le MARDI 13 décembre 1836, à 9 heures précises du matin, par le ministère du notaire BECKMAN, résidant à WEHELEN, canton d'Alost, arrondissement de Termonde, province de la Flandre-Orientale. — Ces arbres, situés au château de Ghysegheem, se composent :

DE BEAUX CHÊNES, D'ORMES, PEUPLIERS BLANCS DE CANADA ET AUTRES ARBRES DE HAUTE FUTAIE,

Parmi lesquels il s'en trouve de 60 pieds de haut sur 9 de circonférence. Leur position en rendra le transport très-facile, vu que le village de Ghysegheem est sur la grande route d'Alost à Termonde, et près de l'Escaut et de la Dendre. 423

VENTE

D'UNE FERME.

SITUÉE A CEREXHE.

LUNDI 21 novembre 1836, M^r MONFELT, notaire à Saive, VENDRA aux enchères, à dix heures du matin, en la demeure du sieur DELIÈGE, négociant à Cerexhe : 1^o une MAISON avec étable, grange, dépendances, et un bonnier 15 verges grandes de prairie lui servant d'assise. Cette maison, située sur la place et près de l'église de Cerexhe, est très propre au négoce. 2^o Quatre bonniers 3 verges grandes de prairie et terre labourable en 9 lots séparés. Ces diverses pièces de terre, terrain de 1^{re} qualité, ainsi que la maison et son assise, située dans la commune de Cerexhe et formant ensemble une ferme, exploitée par le sieur Gérard Denis, seront ensuite réunies en un seul lot et réexposées à la hante publique. — S'adresser, pour plus amples renseignements, à Maître MONFELT, notaire à Saive, ou au n^o 653, rue d'Amay, à Liège. 332

ADJUDICATION.

Le JEUDI 17 novembre 1836, à 10 heures du matin, en l'étude de M^r BERTRAND, notaire à Liège, il sera vendu aux enchères publiques, UNE JOLIE MAISON, en très bon état, côté 182, avec un jardin attenant, située à Liège, faubourg St Walburge. 327

BELLE VENTE DE VINS.

VENDREDI 18 novembre 1836, à deux heures de relevée, le notaire BIAR vendra publiquement à la maison n^o 528, place St Paul, à Liège,

DEUX MILLE BOUTEILLES DE VIN, consistant en BOURGOGNE, BORDEAUX, RHIN, MOSELLE de différentes années, et TROIS FEUILLETES DE VOLNAY de 1833 et 1834. Le tout de bonne qualité.
ARGENT COMPTANT. 400

VENTE DE TAILLIS.

Le LUNDI 21 novembre courant, à 11 heures du matin, il sera vendu en hante publique et à crédit, chez Louis Philippe, près de Bac en Pot, 20 BONNIERS DE TAILLIS DE CHÊNE, âgé de 18 ans, divisés en portions et croissants dans les bois dits de St LAURENT et de St JACQUES, commune d'Angleur et aux bords de la Meuse et de l'Oarte.
S'adresser pour les renseignements au Gard Forestier, au château de Kinkempois. 406

VENTE D'UNE PIÈCE DE TERRE, SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.

JEUDI 1^{er} décembre 1836, à deux heures de relevée, à la maison pastorale à Ste. Véronique, le notaire BIAR exposera en vente publique, UNE PIÈCE DE TERRE, située en la campagne de Sclessin, commune de Tilleur, contenant 34 ares 51 centiares, tenant d'un côté à Mme. Degrady Sauvage, et des trois autres à la Banque, tenue en location par J. J. D'Alatte, de Tilleur.
Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire. 416

VENTE CONSIDÉRABLE DE RASPE

Le 21 novembre 1836, à 11 heures du matin, en la demeure du Sieur ROMAINVILLE, père, garde à St Léonard, commune de Ben Ahin, M. LE BARON DE BARÉ DE COMOGNE, rentier, à Huy, fera vendre à l'enchère

LES COUPES DE RASPE

DE L'ORDINAIRE DE 1836, SAVOIR :

Dans le bois Mélard, 10 bonniers
Dans Mavelin, 3 id. 4 verges.
Dans id. coupe de 1835, 3 id. 3 id.
Dans Bertrand Fontaine, 8 id. 11 id.
Ces bois situés communes de BEN AHIN ET MARCHIN, offrent, par leur accès facile et leur situation à portée de la Meuse, beaucoup d'avantages aux amateurs. Ils sont âgés de 18 ans et contiennent perches, wères, étonçons et autres marchandises.
A CRÉDIT et à la recette du notaire LOUMAYE. 356

BONNE ET VASTE MAISON, A VENDRE

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LUNDI 12 décembre 1836, à 3 heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire DEBEFVE, il sera exposé en vente aux enchères publiques,

UNE BELLE ET GRANDE MAISON, en bon état, SITUÉE A LIÈGE, DERRIÈRE LE CHŒUR DE SAINT PAUL, portant le n^o 525, et se composant de plusieurs quartiers, deux cuisines, caves, pompes, citernes, trois cours, porte cochère, remise et écurie pour quatre chevaux.

Cette propriété, déjà si avantageusement placée pour toute espèce de commerce, comme pour un rentier, gagnera beaucoup par les nouvelles communications, qui conduisent au pont de la Boverie.

S'adresser pour connaître les conditions de cette vente en l'étude dudit M^r DEBEFVE, rue Scurs-de-Hasque, n^o 281, à Liège. 37

AVIS.

VENDREDI prochain 18 novembre et jour suivant s'il y a lieu, le huissier soussigné vendra à son domicile, Quai de la Balte, n^o 1081, à Liège, chez qui le catalogue se distribue,

UN TRÈS-BEAU CHOIX DE LIVRES,

De Sciences, Histoire naturelle, Médecine, Pharmacie, diverses collections et préparations, etc., etc., de feu M. L. NOEL, docteur en médecine.
ARGENT COMPTANT. A. FISSETTE. 412

ADMINISTRATION COMMUNALE. — AVIS.

Le sieur J. Bosman demande l'autorisation de construire un four à pains dans la maison qu'il va habiter rue de la Couronne, n^o 172 bis. On peut former opposition dans la quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration communale.
Liège, le 14 novembre 1836.

MAISON A VENDRE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE,
AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.

S'adresser rue du Pont d'He, n^o 32.

GOUTTE, RHUMATISMES, DOULEURS NERVEUSES.

Nous prévenons les personnes atteintes de ces affections cruelles, qu'elles peuvent se préserver de leurs attaques qui se renouvellent si souvent avec les premiers froids, et obtenir une guérison parfaite par de simples frictions avec la pommade antalgique du docteur ROBERT MAUVAGE, breveté du roi.

Ce traitement reconnu maintenant comme le plus certain, possède quoique très doux, un effet tellement prompt que la douleur cesse toujours aussitôt la friction terminée. Son emploi n'assujettit à aucun régime; une boîte, deux ou plus suffisent pour un traitement. Le prix de la boîte d'antalgique est de quinze francs. S'adresser franco au docteur ROBERT MAUVAGE, cité Bergère, n. 2 (bis), à Paris. 409

BOURSES.

PARIS, LE 14 NOVEMBRE.

Cinq pour cent	105 50	Esp. D. diff. s. int.	0 0/0
Trois pour cent	78 55	Dt. pas. s. int.	5 3/4
Napl. Cert. Falc.	98 00	Belg. Empr. 1831	101 0/0
Esp. D. ac. 5 ^o J		Banque de Belg.	126 0/0
1 ^{er} nov.	20 1/4		

LONDRES, LE 11 NOVEMBRE.

3 ^o p. consolidés	87 3/8	Espagne. Cortés.	49 3/8
Bel. em. 1832 C. D.	100 0/0	Différés.	8 0/0
Holl. Dette active	52 7/8	Passives.	5 1/4
Portugais, 5 p. c.	55 0/0	Russie.	107 0/0
Id. 3 p. c.	35 0/0	Bésil. Empr. 1834.	81 0/0

AMSTERDAM, LE 14 NOVEMBRE.

Holl. Dette active	99 0/0	Inscr. au gr. livre.	63 1/4
Dito 2 1/2.	52 5/8	Certifi. à Amst.	93 3/4
Différée.	00 0/0	Pologne. L. fl. 500f.	134 0/0
Billet de change	21 3/16	Lots de rd. 50 f.	110 0/0
Syndic. d'amort.	93 0/0	Espagne. E. Ard.	49 7/16
3 1/2.	74 1/8	Dito grd.	00 0/0
Soc. de comm. P.-B.	174 1/4	Dette différ. anc.	8 1/4
nouvelle.	102 5/8	nov.	8 1/4
Russie, H. et Cr. 5	102 0/0	passive.	5 3/4
1829, 5	102 5/8	Autriche. Métal. 5.	98 3/4

ANVERS, LE 15 NOVEMBRE.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	91 0/0	P
Det. différ.	44 1/2	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	00 0/0	P
Emp. de 48 mill.	100 0/0	à An. 1834.	99 3/4	P
Holl. Dette active	00			
Rente remboursab.	97 1/4			
Autriche. Métall.	102 3/4			

CHANGES.

A Amsterdam, c. jours.	114 0/0	A
Rotterdam, idem.	114 1/2	A
Paris, idem.	pair	A
2 mois.	114 3/4	A
Lond. p ^r Estr. c. j.	39 1/2	A
2 mois.	39 1/2	A
Ham. p ^r 40 HB. c. j.	35 5/16	A
2 mois.	35 5/16	A
Bruxelles et Gand.	114 p. c. perte.	A

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 15 NOVEMBRE 1836.

Les fonds espagnols ont été assez fermes à notre bourse. Ardoen ouvert 19 3/8 1/2 3/8 et reste 19 3/4 A au comp.
Primes à un mois 21 1/2 dont 1 p. c.
On a fait assez d'affaires et les pièces restent rares au com.

BRUXELLES, LE 15 NOVEMBRE.

Dette active.	52 1/2	Fourn. des Ventes.	408 0/0
Emp. R. fin cour.	100	Chateaucou.	446 0/0
Emp. de 30 mill.	92 3/4	St-Léonard.	000 0/0
Emp. dec. v. 1832.	100 1/4	Verreries Charleroi	119 0/0
Act. Société Gén.	830 0/0	Esprance.	118 0/0
So. de Com. de cr.	145 0/0	Brasseries.	10
Ban. de Belgique.	125	Librairies.	000 0/0
So. du c. de S.-O.	108 0/0	Dette active. Hol.	52 0/0
S. Hauts-Four.	150 1/2	Synd. d'amort.	00
Banq. foug.	101 1/4	Lost. r. av. coup.	00 0/0
S. du Cha. Flenu.	144 0/0	inscrip.	96 1/2
Wasmé-Hou.	195	Métalliques.	102 1/2
Sclessin.	129 0/0	Naples.	91 0/0
Société nationale.	136 1/2	Emp. Ard. 1835.	49 1/2
Levant de Flenu.	111 0/0	D. différée.	0 0/0
Charb. d'Ongré.	119 0/0	Id. 1835.	0 0/0
Sars-Longchamps.	114 0/0	Bésil. Rotsch.	83 0/0
Chemin de fer.	102 1/2	Rome.	100

VIENNE, LE 7 NOVEMBRE.

Métalliques, 102 7/8. — Actions de la banque, 1354 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 15 NOVEMBRE.

Le brick mecklenbourgeois Providentia, ven. de Memel, ch. de bois. — Le brick français Adèle Celine, ven. de Marseille, ch. de 80 bqs sulfate de soude, 170 caisses savon, 22 bqs garance, 30 id. et 50 tierçons soufre, 3 bqs et 27 caisses vin, 7 id. librairie, 1 carte géographique, 10 sacs girofle, 1 caisse cuir, 3 id. parfumerie, 12 idem fleur d'orange, 12 botes roseaux et 12 brochettes, 2 caisses meubles, 7 balles amandes, 4 id. bouchons, 6 bqs et 4 cqs huile, 69 id. fruits, 4 id. corde violon, 30 id. pattes d'Italie, 3 balles séné, 1 boîte canor, 4 caisse gomme et 8 balles noix de galles. — Le brick napolitain Achilles, ven. de Messine, ch. de 30 tix soufre, 120 bqs huile, 200 barils raisins secs, 200 caisses jus de réglisse, 4 bqs vin, 245 caisses citrons. — La barque anglaise Alpha, ven. de Monte-Video, ch. de 13,000 cuirs secs, 3,500 id. salés, et 20,000 cornes. — Le bateau à vapeur belge Princesse Victoria, chargé de café, coton, huile et 13 passagers.

PLACE D'ANVERS, LE 15 NOVEMBRE.

VENTES.

Le marché a été très-calme aujourd'hui pour toutes espèces de marchandises, à l'exception de 200 balles café Sumatra brun, vendues à prix non indiqué. Aucune vente d'importance n'a été citée en bourse.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n^o 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.